

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 JUILLET 2019

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 27
Pouvoirs : 8
Votants : 35

Date de convocation du Conseil communautaire :
Le 02/07/2019

Le 8 Juillet 2019, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Marie Jeanne BEGUET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gilles LEMOINE (Remplaçant Anny SANLAVILLE), Gaëlle LICHTLE, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Michel RAYMOND, Bernard REY, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Marie-Christine THEVENET (Remplaçante Raymond MOUSSY), Claude TRASSARD.

Absents excusés : Nathalie BARDE (Pouvoir Jacky DUTRUC), Hubert BONNET (Pouvoir Claude TRASSARD), André COLLON (Pouvoir Jean-Claude AUBERT), Brigitte COULON (Pouvoir Bernard GRISON), Daniel DOMPOINT (Pouvoir Richard SIMMINI), Chantal NOEL (Pouvoir Yves DUMOULIN), Raymond MOUSSY (Remplacé par Marie-Christine THEVENET), Anny SANLAVILLE (Remplacée par Gilles LEMOINE), Pierre PERNET (Pouvoir Christine FORNES), Martial THEVENET (Pouvoir Pascal CUNY), Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Assistaient : Roger CHORIER (Civrieux), Pierre LUCIDOR (Toussieux).

Secrétaire de séance : Christine CIOLFI.

OBJET : TOURISME – Itinéraires de randonnées pédestres et VTT – Modifications

M. Marc PECHOUX, Vice-Président en charge du Tourisme, rappelle au Conseil communautaire que la Communauté de communes est compétente pour la « Définition, réalisation, signalétique, balisage et entretien d'un réseau de circuits pédestres sur le territoire communautaire ».

Il précise que le 18 décembre 2017, le Conseil communautaire a validé un nouveau réseau d'itinéraires pédestres et VTT, suite au diagnostic et aux préconisations du Comité départemental de randonnée (délibération n° 2017C126). Ce réseau a ensuite été modifié par délibération du 24 septembre 2018 n°2018C93.

Cependant, depuis décembre 2018, le kilométrage de ce réseau sur la Communauté de communes a évolué pour les raisons suivantes :

- Certains propriétaires privés ont refusé de signer les conventions de passage notamment sur la commune de Saint-Jean-de-Thurigneux ;
- Certaines boucles ont été supprimées (la Forêt des oies) ou déviées (Circuit des 7 communes sur Reyrieux), en accord avec les mairies concernées.

A noter, les boucles proposées sur ce réseau sont désormais les suivantes :

- Boucle de Saint Bernard : 1h15 – 4.6 kms (Saint-Bernard),
- La Rencontre : 1h50 – 7 km (Ars-sur-Formans),
- Le Grand Rieux : 1h50 – 7 km (Civrieux),
- La Vieille Halle : 2h00 – 7.8 km (Frans),
- Fléchères par le chemin de halage : 3h40 – 13.3 km (Fareins – Beauregard),

- Le Fond de Juis : 3h30 – 14.1 km (Savigneux-Ambérieux),
- Circuit des Etangs : 3h50 - 14.7 km (Ambérieux-en-Dombes - Savigneux),
- Entre Saône et Plateau : 3h45 – 13.3 km (Massieux – Reyrieux – Parcieux - Civrieux),
- Circuit d’Ars : 4h30 – 16.5 km (Ars-sur-Formans – Misérieux - Sainte Euphémie - Saint-Didier de Formans),
- Les Grandes Terres : 4h50 – 17.7 km (Rancé – Toussieux),
- Circuit des 7 communes : 6h45 – 23.9 km (Trévoux - Saint-Didier de Formans – Toussieux – Reyrieux - Parcieux - Massieux - Civrieux),
- La Chapelle de Chanteins : 3h – 12 km (uniquement du goudron) (Villeneuve).

Les itinéraires structurants empruntant le territoire sont maintenus :

- Chemin de halage (Véloroute 50),
- Chemin du Curé d’Ars (Ars - Montmerle),
- Chemin d’Assise Vezelay – Assise en Italie (Beauregard – Ars - Saint-Jean-de-Thurigneux),
- GRP Beaujolais - Bugey par la Dombes (Halage Trévoux – Massieux - Saint-Jean-de-Thurigneux – Dombes).

Au regard de ces nouvelles données, un ajustement du schéma des itinéraires de randonnées de la Communauté de communes a donc été réalisé. Le réseau compte désormais 218 km (au lieu de 230 km auparavant). Il y a donc lieu de modifier la délibération du 24 septembre 2018 afin de valider ce nouveau réseau. Ceci permettra de poursuivre les études techniques et financières telles que prévues dans la mission du Comité départemental de randonnée.

Parallèlement à la démarche engagée par la CCDSV, le Département de l’Ain a souhaité refondre son PDIPR à partir de 2018 et fixer, en accord avec les EPCI, une feuille de route précisant que l’action du Département portera désormais sur les itinéraires d’envergure départementale. Seuls ces itinéraires pourront bénéficier de subvention le cas échéant.

Il est à noter que l’inscription des sentiers au PDIPR est une garantie juridique et de sécurité notamment pour les sentiers qui traversent des parcelles privées. Ainsi, grâce aux conventions de passage, le Département de l’Ain, qui a souscrit une assurance responsabilité civile, se substitue au propriétaire en cas d’accident du randonneur.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l’unanimité :

- **DE MODIFIER** la délibération N° 2018C93 du 24 septembre 2018 ;
- **D’APPROUVER** le nouveau réseau d’itinéraires de randonnée de 218 km ainsi que les noms des boucles proposés ;
- **D’AUTORISER** le Président à signer les conventions de passages avec les propriétaires publics et privés et toutes pièces s’y rapportant ;
- **DE SOLLICITER** le Conseil départemental de l’Ain pour l’inscription au PDIPR des itinéraires de randonnée.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

12 JUIL. 2019

N° récépissé télétransmission : : 001-200042497-20190708-2019C91-TO

Affichage le :

12 JUIL. 2019

A Trévoux, le 08/07/2019

**Le Président,
Bernard GRISON**

